



Document d'information tarifaire



Nom du prestataire de compte : AXA Banque

Intitulé du compte : Compte bancaire AXA

Date : 1^{er} octobre 2025

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les Conditions tarifaires de la Banque, disponibles sur le site Internet axa.fr.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Tenue de compte	
• Compte avec carte(s)	Gratuit
• Compte sans carte	Par trimestre 9,90 €
	Total des frais annuels 39,60 €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Gratuit (hors coût du fournisseur d'accès Internet)
Commission d'intervention	Par opération 8 € Plafond mensuel 80 €
Paiements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Par Internet Gratuit Par un conseiller 4 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [CB Visa Classic ou CB Visa Premier]	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [CB Visa Classic ou CB Visa Premier]	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [CB Visa Classic]	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [CB Visa Infinite]	Gratuit
Retrait d'espèces (cas d'un retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit

Découverts et services connexes	
Découvert autorisé	Taux de Référence* – 2 pts
Découvert non autorisé ou dépassement	Taux de Référence*
Exonération des intérêts débiteurs	Montant mensuel des intérêts débiteurs < 1 €
Autres services	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement [Protection des effets personnels]	Par mois 4 € Total des frais annuels 48 €

Offre groupée de services	
[Formule Ogoon] Inclus dans cette offre : <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat/ différé ou carte de paiement à autorisation systématique) • un remplacement automatique par an de la carte avant sa date d'expiration ou suite à une mise en opposition • la Protection des effets personnels avec l'Assurance Cartes, Clés, Papiers et Smartphone • la Protection des Achats comprenant : <ul style="list-style-type: none"> – la Garantie Internet – la Garantie Achats 	Par mois 7,50 € Total des frais annuels 90 €
Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.	

Informations sur les services supplémentaires	
Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus).	
Service	Frais
[Formule Ogoon] Demande supplémentaire de remplacement d'une carte bancaire avant sa date d'expiration	Par remplacement 12,20 €
Demande supplémentaire de remplacement d'une carte bancaire à la suite d'une mise en opposition	Par remplacement 12 €

* Le Taux de Référence est le plafond du taux réglementaire calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel pour la catégorie de prêts se rapportant au montant total du découvert (banque-france.fr).